

DECISION N° _____ /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU _____
 Portant attribution de deux (02) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- ✓ Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- ✓ Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- ✓ Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'État du Cameroun et des autres entités publiques;
- ✓ Vu la Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;
- ✓ Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- ✓ Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certains dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- ✓ Vu l'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023.
- ✓ Vu l'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- ✓ Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- ✓ La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- ✓ Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- ✓ Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- ✓ Vu La Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026;
- ✓ Vu La Consultation de gré à gré N° 11/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2026 du 29 Avril 2026;
- ✓ Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^{er} : Les Établissements ci-après désignés sont attributaires des Lettres-Commandes relatives à la Consultation N°11/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2024 du 29 Avril 2026 pour l'achat des compléments d'équipement au Lycée Technique et Professionnel Agricole de Lagdo en deux (02) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en FCFA TTC	DELAI (MOIS)	IMPUTATION
	01	Achat du complément d'équipement du laboratoire clinique vétérinaire au Lycée Technique et Professionnel Agricole de Lagdo.	ETABLISSEMENTS SAB	19 986 300	02	60-25-272-C 33000003- 524412
	02	Achat du complément d'équipement des produits de l'Atelier de Transformation et de Conservation des produits agricoles au Lycée Technique et Professionnel Agricole de Lagdo.	ETABLISSEMENTS SAB	19 985 108	02	60-25-272-C 33000003- 524419

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP;
- ARMP/JDA ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Cirano; Archives ;
- Intéressés.